

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 4000

**ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾
pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008
(exprimé en EURO)**

A. REVENUE	01.01.2008 au 31.12.2008	01.01.2007 au 31.12.2007
Chapitre 1 - Subvention et autres ressources du PE		
1 Dotation du PE ⁽²⁾	1 226 937,00	538 048,00
Dotation du PE : allocation complémentaire payée en décembre 2008	141 143,00	0,00
2. Autres ressources du PE	0,00	0,00
	1 368 080,00	538 048,00
Chapitre 2 - Ressources propres		
1. Intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
2. Différences positives de change	0,00	0,00
3. Recettes diverses	0,00	0,00
4. Report de l'exercice financier précédent	117 206,73	135 527,17
	117 206,73	135 527,17
TOTAL RECETTES	1 485 286,73	673 575,17

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 4000

**ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾
pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008
(exprimé en EURO)**

B. DEPENSES	01.01.2008 au 31.12.2008	01.01.2007 au 31.12.2007
Chapitre 1 - Personnel		
Missions du secrétariat	10 757,90	5 690,92
Stagiaires	107 521,76	84 548,25
	118 279,66	90 239,17
Chapitre 2 - Matériel, dépenses administratives courantes et dépenses de fonctionnement		
Matériel, dépenses de fonctionnement, ingénierie et maintenance informatiques	0,00	1 855,72
Matériel, frais d'installation et d'entretien afférents aux télécommunications...	545,74	0,00
Papeterie et fournitures de bureau	0,00	0,00
Affranchissement et télécommunications	5 700,64	2 916,73
Frais d'impression et de photocopie	0,00	2 470,10
	6 246,38	7 242,55
Chapitre 3 - Documentation, études et recherche		
Journaux, magazines, agences de presse et livres	980,00	3 460,00
Etude et recherche	51 800,00	86 783,12
Bases de données	2 266,10	0,00
	55 046,10	90 243,12
Chapitre 4 - Frais juridiques, comptables, financiers et autres frais de fonctionnement		
Frais juridiques	0,00	0,00
Charges financières	2,60	0,00
Frais de traduction et d'interprétation	0,00	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	0,00	402,93
	2,60	402,93
Chapitre 5 - Frais de réunions et de représentation		
Autres réunions et conférences	123 776,48	64 455,32
Frais de représentation	20 654,43	0,00
Invités	53 503,58	29 121,70
Missions d'enquête individuelles de députés	2 420,95	0,00
	200 355,44	93 577,02
Chapitre 6 - Publications et publicité		
Affiches, brochures et publications	359 096,42	71 641,27
Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle	130 604,44	63 923,19
Matériel publicitaire, gadgets, publicité par équipement de télécommunications	86 639,59	29 155,02
Sites Internet et cyberpublicité	53 887,43	3 334,45
Visites aux institutions, stands d'information	8 089,55	0,00
	638 317,43	168 053,93
Chap. 8 : Subventions et cotisations		
Subventions	0,00	0,00
Cotisations	1 153,11	1 068,62
	1 153,11	1 068,62
TOTAL DES DEPENSES	1 019 400,72	450 827,34
SOLDE DE LA PERIODE	465 886,01	222 747,83
CREDITS NON UTILISES RENDUS AU BUDGET DU PE ⁽³⁾	(72 936,93)	(50 490,21)
TRANSFERTS AUX GROUPES POLITIQUES ^(3, 4)	(44 428,42)	(55 050,88)
CREDITS REPORTEES A L'EXERCICE SUIVANT ⁽³⁾	348 520,66	117 206,74

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 4000

**ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾
pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008
(exprimé en EURO)**

NOTES

- ⁽¹⁾ Depuis le 1er juillet 2003, les dépenses et la comptabilité des Députés non inscrits sont gérées par les services administratifs du Parlement en conformité avec la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 4000. Ces derniers tiennent la comptabilité sur la base des justificatifs présentés par les Députés non inscrits. Les contrôles de conformité sont effectués sur la base de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 4000.
- ⁽²⁾ 29 Députés non inscrits à partir du 1er janvier 2008 @ 39.262.
1 Député non inscrit à partir du 1er avril 2008 @ 29.446.
3 Députés non inscrits à partir du 1er juin 2008 @ 19.631.
Allocation complémentaire en décembre 2008: 31 Députés non inscrits @ 4.553.
- ⁽³⁾ L'Article 2.9.2 de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 4000 stipule que: "Les crédits qui n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice peuvent être reportés au seul exercice suivant, à concurrence de 50 % des crédits annuels reçus du budget du Parlement européen." Tout montant dépassant le seuil de 50% des crédits annuels est rendu au budget du Parlement européen.
- ⁽⁴⁾ 2 Députés non inscrits qui ont adhéré aux groupes politiques.

